

AR Prefecture

047-214700692-20260416-A2026041601-AR

Reçu le 27/04/2026

Commune de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Département de Lot et Garonne

ARRETE DU MAIRE

Arrêté du Maire nommant de nomination des membres du conseil d'administration du CCAS

Le Maire de la commune de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L.123-6 et R.123-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er avril 2026 fixant le nombre des membres du Conseil d'administration,

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'enfance et du développement, par l'Union Départementale des Associations Familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations d'aide à domicile en milieu rural,

ARRETE

Article 1° : Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Madame LAVERGNE Marie-Chrystine (UDAF)
- Monsieur DUBASCOU André (ADMR)
- Madame ROBERT Jeannine (Présidente des Boutes en Train)
- Madame PERRAIRE Hélène (Présidente AMADEA)

Article 2° : La Directrice Générale des Services de la mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Colayrac-Saint Cirq, le 16 avril 2026.

Le Maire
Patrick MAZZER

